



saisie attribution sur compte bancaire

Par **ando**, le **26/01/2010** à **20:06**

bonjour,

suite a une saisie attribution sur mes comptes a vue j ai pris contact avec l huissier qui ma envoyer le formulaire d acquiescement de la saisie dans les 15 jours(pour debloquer mon compte courant),formulaire que j e n ai jamais renvoyer car perdu.je me rends a ma banque une dizaine de jours apres ,et la surprise je peux retirer du liquide et emettre des cheques,ce que je fais afin de regulariser certains paiements.

aujourd hui ma conseiller BNP m appel pour m annoncer que l huissier vza proceder au prelevement de la somme du(que je n ai plus evidemment)et cela va me mettre dans une situation financiere deplorable,pourtant j ai lu que la banque aurai du bloquer ls fonds ce qu elle na pas fait!puis je me retourner contre elle?l huissier a t il le droit ou le pouvoir de prelever une somme qui n est plus sur mes comptes?ne doit il pas s en prendre a mon etablissement bancaire?

par avance merci d une reponse
cordialement

Par **plouik**, le **03/02/2010** à **17:24**

bjr suis ds le memes cas que vous a la caisse d epargne